

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2016-062</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti</b>
<b>Objet : Demande d'appui au programme AccèsLogis Québec</b>
<b>Date : 18 février 2016</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Cette fiche de prise de décision fait suite à une demande du Groupe de ressources techniques Habitation Lévy, ci-après appelé le « GRT », adressée à monsieur Guy Dumoulin, conseiller responsable des logements sociaux et communautaires (voir annexe A).

Cette démarche du GRT consiste à obtenir l'appui de la Ville de Lévis pour que le gouvernement du Québec prolonge ses investissements dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, seul programme de développement de logements sociaux et communautaires administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ). Les budgets alloués à ce programme par le gouvernement sont de plus en plus limités, ce qui menace la concrétisation de nombreux projets en cours d'élaboration.

Rappelons que le conseil de la Ville a clairement exprimé son souhait de voir se réaliser jusqu'à 1 250 nouvelles unités de logements sociaux et communautaires, par quatre résolutions adoptées à cet effet depuis 2002. Près de 1 000 nouveaux logements ont été construits jusqu'ici ou sont en voie de l'être dans un proche avenir. De ce nombre toutefois, deux projets totalisant 76 logements (Boisé des Filions et Miscéo) sont menacés faute d'engagement du gouvernement provincial, et l'avenir des 250 unités résiduelles qui nous permettraient d'atteindre l'objectif de 1 250 logements serait plus fragile encore, voire quasiment impensable sans AccèsLogis.

Pour exprimer de nouveau cette volonté de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, le GRT propose l'adoption d'une résolution du conseil de la Ville afin que le gouvernement provincial établisse un plan d'investissement sur 5 ans dans le programme AccèsLogis Québec, avec un minimum de 3 000 nouveaux logements par année pour l'ensemble du Québec.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
		0 \$	0 \$	0 \$

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non



**RECOMMANDATION (énoncé)**

**Demande au gouvernement du Québec pour la reconduction du programme AccèsLogis**

ATTENDU que, partout au Québec, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri et des personnes vulnérables ont besoin de logements de qualité à prix abordable;

ATTENDU que des ménages lévisiens sont affectés par un manque de logements abordables;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins, tout en ayant des retombées économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU que la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis Québec est nécessaire au développement du logement social et communautaire;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année par le gouvernement du Québec, et que cette situation limite la capacité du milieu à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier durable et réfléchi;

ATTENDU que la Ville de Lévis a confirmé sa volonté de développer près de 350 nouveaux logements en attente d'engagement par la Société d'habitation du Québec.

En conséquence,

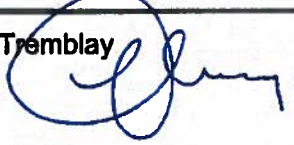


Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter une résolution en faveur de la reconduction du programme AccèsLogis Québec pour que le gouvernement du Québec en maintienne le financement adéquat à long terme.

De demander également au gouvernement du Québec de prévoir dans son prochain budget, un plan d'investissement sur cinq ans dans ce programme afin de permettre la réalisation d'au moins 3 000 nouveaux logements par année pour l'ensemble du territoire québécois.

Et que cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au président du Conseil du trésor, ainsi qu'au ministre des Finances.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes : **Annexe A : Lettre de M. Alain Marcoux (GRT Habitation Lévy).**

Préparé par : Luc Tremblay 		Titre d'emploi : Conseiller en gestion de programmes	
Recommandé par :			
 Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	 Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	 Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 2016 10 2 118	

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>  <hr/> <hr/>
--

Signature de la Direction générale :  Date : 2016 10 2 118

Lévis, le 3 février 2016

Monsieur Guy Dumoulin  
Conseiller municipal  
Responsable logement sociaux et communautaires  
Hôtel de ville de Lévis  
2175 Chemin du Fleuve, Lévis (Québec) G6W 7W9

**Objet : Demande d'une résolution pour la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis lors du prochain budget du Québec**

---

Monsieur,

En vue du budget du Québec 2016-2017, le GRT Habitation Lévy fait appel à vous pour adopter et transmettre, dès que possible, une résolution au gouvernement du Québec, demandant la reconduction sur cinq ans et le financement adéquat du programme AccèsLogis, afin de soutenir le développement d'un minimum de 3 000 logements sociaux et communautaires par année.

Dans le contexte économique actuel, nous croyons important de rappeler la nécessité de reconduire et de financer adéquatement le programme AccèsLogis et ainsi poursuivre le développement du logement social et communautaire. Les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes dans les régions du Québec. En effet, chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,3 dollars en activité économique. Sur le plan de la création de richesses, les retombées de l'ensemble des programmes d'habitation, dont AccèsLogis, sont évaluées à 1,027 milliards de dollars. Cette valeur ajoutée équivaut à environ 3,7 % du produit intérieur brut québécois de 2010.

5700, Rue Saint-Louis  
Lévis, QC G6V 4E5

TÉLÉPHONE : 418 833 6452  
TÉLÉCOPIEUR : 418 833 2444  
[www.grthlevy.com](http://www.grthlevy.com)

Le programme AccèsLogis est reconnu pour sa capacité à répondre au problème d'accessibilité financière au logement. Il fait davantage en permettant de développer une offre de logements adéquats pour les familles et une offre adaptée aux personnes qui ont des besoins particuliers : les personnes âgées en légère perte d'autonomie, les personnes en situation ou à risque d'itinérance, les personnes vivant avec un handicap ou un problème de santé mentale, etc. AccèsLogis répond aux besoins des ménages autant en région que dans les centres urbains, contribue à la vitalité des communautés et constitue un atout pour les municipalités.

Le réseau des GRT, en tant qu'acteur du développement de ces projets, constate aussi qu'une planification du programme sur plusieurs années est essentielle pour rencontrer efficacement les besoins en logement et pour permettre une planification cohérente du développement. La réalisation de logements communautaires nécessite plusieurs mois de préparation et mobilise des ressources humaines et financières importantes de la part des milieux locaux.

AccèsLogis est également un élément clé de stratégies gouvernementales majeures, notamment dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et contre l'itinérance, la ruralité, les services aux aînés, l'occupation et la vitalité des territoires et le développement durable.

Afin de consolider cette importante intervention, nous croyons qu'un plan d'investissement sur cinq (5) ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année, aurait une place plus que légitime dans le prochain budget du Québec.

Un projet de résolution pour adoption par votre conseil municipal est joint en annexe. Nous vous prions de transmettre une copie de la résolution dûment adoptée aux personnes suivantes :

❖ **Monsieur Martin Colteux**

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Édifice Jean-Baptiste-De La Salle

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : 418 691-2050 | Télécopieur : 418 643-1795

[ministre@mamrot.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mamrot.gouv.qc.ca)

❖ **Monsieur Sam Hamad**  
Président du Conseil du trésor  
875, Grande Allée Est, 4e étage, secteur 100  
Québec (Québec) G1R 5R8  
Téléphone : 418 643-5926  
Télécopieur : 418 643-7824  
[cabinet@scf.gouv.qc.ca](mailto:cabinet@scf.gouv.qc.ca)

❖ **Monsieur Carlos Lettao**  
Ministre des Finances  
12, rue Saint-Louis, 1er étage  
Québec (Québec) G1R 5L3  
Téléphone : 418 643-5270  
Télécopieur : 418 646-1574  
[ministre@finances.gouv.qc.ca](mailto:ministre@finances.gouv.qc.ca)

Pour toute question relative à cette demande, vous pouvez communiquer avec nous.

Veillez accepter, Monsieur, nos sincères salutations.



Alain Marcoux  
Directeur général

**P.J. : Projet de résolution**